



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 46
absents représentés : 10
absents excusés : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Eric LAHILLADE est suppléé par Mme Sandrine PETITGRAND, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Marie-Thérèse LIBIER a donné pouvoir à M. Mickaël WALLYN, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Véronique BREVET.

Absents excusés : Madame Séverine DUCAMP, Monsieur Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Madame Valérie CASTAING-TONNEAU.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de Seignosse est représentée au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes par trois conseillers communautaires, à savoir Monsieur Pierre Pécastaings, Madame Carine Quinot et Monsieur Lionel Camblanne.



Suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux de la commune de Seignosse, une élection communautaire partielle intégrale a eu lieu le dimanche 26 novembre 2023 afin d'élire 27 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires.

En effet, lorsqu'il ne peut plus être fait appel au suivant de liste et que le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres, l'article L. 270 du code électoral impose de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal.

Par conséquent, les conseillers communautaires précédemment en place doivent être remplacés par les nouveaux conseillers communautaires, à savoir Monsieur Pierre Pécastaings, Madame Valérie Castaing-Tonneau et Monsieur Lionel Camblanne.

Il est proposé de prendre acte de l'installation des nouveaux conseillers communautaires représentant la commune de Seignosse.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-1 ;

VU le code électoral, notamment son article L. 270 ;

VU l'arrêté PR/DCPPAT/2019/n°616 en date du 23 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-162 en date du 12 octobre 2023 portant convocation des électeurs et organisation du scrutin pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de Seignosse ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU le résultat de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale du 26 novembre 2023 dans la commune de Seignosse ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation des conseillers communautaires issus des 23 communes membres et le tableau du conseil correspondant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de 10 vice-présidents et de 10 autres membres du bureau de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 portant modification de la composition du bureau communautaire et élection de quatre autres membres du bureau supplémentaires ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant élection d'un membre supplémentaire du bureau de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2022 portant élection d'un membre du bureau suite à une démission ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- de prendre acte de l'installation de Monsieur Pierre Pécastaings, Madame Valérie Castaing-Tonneau et Monsieur Lionel Camblanne, en qualité de conseillers communautaires de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud,
- de prendre acte de la représentation de la commune de Seignosse ci-après et de la modification correspondante du tableau du conseil communautaire :
 - Monsieur Pierre PECASTAINGS,
 - Madame Valérie CASTAING-TONNEAU,
 - Monsieur Lionel CAMBLANNE,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 janvier 2024

Le président,

Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié en ligne le 29/01/2024

ID : 040-244000865-20240125-20240125D01A-DE





TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du 25 janvier 2024

		NOM	PRENOM	Date de naissance	Commune représentée
N°	Fct				
1	P	FROUSTEY	Pierre	20/12/57	Vieux-Boucau
2	VP	CHARPENEL	Frédérique	15/12/69	Soustons
3	VP	DAULOUEDE	Jean-Claude	26/04/49	Tosse
4	VP	LAFFITTE	Pierre	05/05/53	Saint-Vincent-de-Tyrosse
5	VP	BOUYRIE	Hervé	30/04/60	Messanges
6	VP	GALDOS	Louis	17/01/59	Capbreton
7	VP	MONET	Jean-François	05/04/57	Bénesse-Maremne
8	VP	BENOIT-DELBAST	Jacqueline	21/02/53	Labenne
9	VP	MARCHAND	Aline	18/08/61	Moliets-et-Maâ
10	VP	DARETS	Benoit	04/07/71	Saubrigues
11	VP	BENOIST	Patrick	14/10/56	Josse
12	MB	ARBEILLE	Henri	02/02/58	Soorts-Hossegor
13	MB	DE ARTECHE	Sylvie	02/04/64	Saubion
14	MB	SARDELUC	Philippe	11/10/67	Angresse
15	MB	BETBEDER	Francis	23/08/59	Sainte-Marie-de-Gosse
16	MB	LIBIER	Marie-Thérèse	19/09/57	Saint-Jean-de-Marsacq
17	MB	DUHIEU	Dominique	14/10/62	Azur
18	MB	LACLEDERE	Patrick	06/04/59	Capbreton
19	MB	DELPUECH	Jean-Luc	06/07/53	Labenne
20	MB	DESCLAUX	Bertrand	10/08/65	Orx
21	MB	LAHILLADE	Eric	27/10/65	Saubusse
22	MB	DIRIBERRY	Mathieu	14/01/82	Saint-Geours de Maremne
23	MB	LAPEGUE	Alexandre	27/10/80	Saint Martin de Hinx
24	MB	SOUMAT	Alain	22/10/49	Magescq
25	MB	PETITJEAN	Jérôme	15/05/70	Labenne
26	MB	VIGNAUD	Christophe	28/09/57	Soorts-Hossegor
27	MB	GELEZ	Régis	27/09/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
28	CC	AGIER	Françoise	14/11/58	Capbreton
29	CC	ASCHARD	Jean-Luc	20/09/51	Capbreton
30	CC	AZPEITIA	Alexandrine	03/03/70	Bénesse-Maremne
31	CC	BARBE	Armelle	21/12/50	Capbreton
32	CC	BRESSOUD	Emmanuelle	01/11/70	Saint-Vincent-de-Tyrosse
33	CC	BREVET	Véronique	19/04/69	Labenne
34	CC	CAMBLANNE	Lionel	30/06/81	Seignosse
35	CC	CANTAU	Pascal	13/05/63	Saubion

36	CC	CASTAING-TONNEAU	Valérie	08/10/68	Seignos	Envoyé en préfecture le 29/01/2024	
37	CC	CAUNÈGRE	Alain	07/02/58	Soustons	Reçu en préfecture le 29/01/2024	
38	CC	CAYLA	Géraldine	28/04/78	Tosse	Publié en ligne le 29/01/2024	
						ID : 040-244000865-20240125-20240125D01A-DE	
39	CC	CAZALIS	Magali	27/01/84	Saint-Martin-deHinx		
40	CC	DARDY	Nathalie	28/10/67	Saubrigues		
41	CC	DOR	Gilles	14/05/65	Saint-Vincent-de-Tyrosse		
42	CC	DUBOSC-PAYSAN	Maëlle	28/04/79	Soorts-Hossegor		
43	CC	DUBUS	Régis	21/07/72	Saint-Vincent-de-Tyrosse		
44	CC	DUCAMP	Séverine	18/02/75	Saint-Geours de Maremne		
45	CC	DUPOND	Florence	08/02/71	Magescq		
46	CC	GOYENECHÉ	Olivier	05/03/68	Labenne		
47	CC	LABEYRIE	Isabelle	17/05/73	Soustons		
48	CC	LARRIEU	Cédric	26/04/72	Capbreton		
49	CC	MAINPIN	Isabelle	08/12/59	Soustons		
50	CC	MARTINE	Elisabeth	20/07/69	Angresse		
51	CC	MEIRELES-ALLADIO	Nathalie	03/08/80	Capbreton		
52	CC	MORA-DAUGAREIL	Stéphanie	24/04/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse		
53	CC	NICOLAS	Damien	19/07/75	Bénésse-Maremne		
54	CC	PEANNE	Olivier	15/08/55	Soustons		
55	CC	PECASTAINGS	Pierre	25/10/89	Seignosse		
56	CC	PERON	Kelly	26/10/86	Vieux-Boucau		
57	CC	VIAROUGE	Serge	13/08/54	Soustons		
58	CC	WALLYN	Mickaël	27/07/82	Saint-Jean-de-Marsacq		

CERTIFIE EXACT, par le président, soussigné,

A Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 janvier 2024

Le président

Pierre FROUSTEY

